



Paris le 23 janvier 2006,

Madame, Monsieur,

Vous êtes abonné chez nous depuis 1999, nous espérons vous avoir donné satisfaction tout au long de ces années.

Vous avez actuellement souscrit un abonnement ADSL, 512 Ko pour la somme de 30 euros prélevée chaque mois sur le compte N° 1200987654321 à l'agence Banque Documentaire d'Angoulême.

Malheureusement, nous allons devoir interrompre votre liaison Internet à compter du 1<sup>er</sup> Février 2006, car vous ne possédez pas à ce jour le permis pour surfer sur le Web (*Internet Surfing Licence*) délivré par les autorités compétentes.

**Je vous invite à lire l'article paru sur le Net à l'adresse suivante : <http://infaux.blog4ever.com>**

Ce permis obligatoire a été mis en œuvre par le parlement Européen suite à de graves dysfonctionnements chez certains internautes.

Nous vous conseillons vivement de suivre la formation de 4 heures et de passer l'ISL très vite (c'est gratuit), afin de pouvoir revenir avec nous pour surfer sur le web.

Dans l'attente de votre succès à l'examen, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur

A. Lumeyt